

# *Séjour en Gîte autour de la Gieltaz dans les Aravis*

**Du Jeudi 21 au lundi 25 Mai 2026**

**Niveau Très Bon marcheur** (6-7h de marche /jour)

**Croisse Baulet**



**Lac Charvin**



**Trou de la Mouche**



**Col croix des Fretes**



## **DESCRIPTIF**

Séjour de 4 Jours : du Jeudi 21 Mai (soir) au lundi 25 Mai 2026 (soir)

Avec départ en covoiturage le jeudi 21 mai 2026 (heure à convenir avec le chauffeur de la voiture) Arrivée vers 19h au gîte..

Groupe de 12 personnes. Transport en covoiturage non inclus.

Trajet : BEYNES / La Gieltaz en Aravis : 610km – 6h45 par l’Autoroute A6+A40+D1508 via Annecy

Nous logerons dans un gîte par chambre de 2 ou 3 maximum.

Chacun participera en fonction de ses talents pour gérer l’intendance et les repas.

Au programme 4 Randonnées en étoile pour découvrir ou redécouvrir les environs de la Gieltaz.

## **PROGRAMME :**

Jeudi 21 mai 2026 : Voyage et installation au gîte  
Dîner au gîte.

Vendredi 22 mai 2026 : La Croisse Baulet / Col de Jaillet  
Randonnée en boucle : 12 kms, 1100 m D+ et D-, IBP 131 ; 6h hors pauses  
Départ à 8h, Transfert en covoiturage au point de départ.  
Dîner au gîte.

Samedi 23 mai 2026 : Lac du Mont Charvin par le col du Freu  
Randonnée en boucle : 15kms, 1200m D+ et D-, IBP 129 ; 7h hors pauses.  
Départ à 7h30, Transfert en covoiturage au point de départ.  
Dîner au gîte.

Dimanche 24 mai 2026 : Le trou de la mouche et retour par le refuge de Bombardellaz  
Randonnée en boucle : 12 kms, 1100m D+ et D-, IBP 124 ; 6h hors pauses  
Départ à 8h, Transfert en covoiturage au point de départ  
Dîner au gîte.

Lundi 25 mai 2026 : Croix de Fer Croix des Frêtes  
Randonnée en boucle : 14kms, 800m D+ et D-, IBP 94 ; 5h30 hors pauses  
Départ à 8h30 avec les chambres libérées et voitures chargées. Transfert en covoiturage au point de départ.  
Fin randonnée vers 15h30.

Retour vers Beynes

Nota : Le programme est donné à titre indicatif. Des impondérables sont toujours possibles et des situations indépendantes de notre volonté peuvent en modifier le déroulement (météo, neige, niveau des participants...). Les itinéraires peuvent être modifiés notamment en fonction de la météo, de l'enneigement ou si la sécurité du groupe le nécessite.

## **HEBERGEMENT :**

Gîte « La Prairie » situé 2039 route du plan 73590 La Giettaz.

Maison individuelle sur 2 niveaux. Rez-de-chaussée : séjour-salon, cuisine, 3 chambres (1 lit 2 personnes 160 x 200 cm, 1 lit 2 personnes 160 x 200 cm, 2 lits 1 personne) avec une salle d'eau (douche), WC séparé, une salle de bains (baignoire et 2 vasques). 1er étage : 3 chambres (1 lit 1 personne, 1 lit 2 personnes, 3 lits 1 personne dont 2 lits superposés), mezzanine avec vide sur le séjour (1 lit 1 personne rabattable), une salle d'eau (douche, WC séparé).

Chambres 2-3 personnes (Draps fournis, **serviettes de toilettes non fournies**).

Sanitaires partagés, 3 salles de bain à disposition.

## **ORGANISATION :**

Une réunion sera prévue quelques semaines avant le départ pour répondre à vos questions et organiser le covoiturage (départ, constitution des voitures...)

Nous en profiterons également pour établir les menus et s'organiser au niveau de l'intendance et la cuisine (supermarchés, fromagerie dans un rayon de 10kms). Chaque participant participera à la vie matérielle du séjour selon ses compétences.

Une liste des affaires à emporter vous sera également communiquée.

## **COÛT DU SEJOUR :**

Le coût du séjour, en pension complète (4 nuits) est fixé à :

- 350 € par personne
- Une plus-value sera demandée si moins de 10 personnes.

### Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1er jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur qualifié Montagne du club Balade et Randonnée de Beynes

### Ne sont pas compris :

- Les boissons et dépenses personnelles.
- Les transports en covoiturage : Trajets A/R et les déplacements sur place.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

## **INSCRIPTION :**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10/02/2026 aux adhérents du club Balade et Randonnée, titulaires de la licence FFRP 2025-2026.

**Des marches d'entraînement seront proposées et chaque participant au séjour devra en avoir effectué au moins une.**

En fonction du nombre de participants, la décision sera prise de confirmer, modifier ou annuler le séjour. En cas d'annulation par le club, les sommes versées seront intégralement remboursées.

## **PAIEMENTS :**

1<sup>er</sup> Acompte de 155 €. Date limite 15/03/2026.

Solde du séjour de 195€ avant le 20/04/2026.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.

## **FRAIS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION : (Pas d'assurance annulation comprise dans le séjour)**

- Annulation faite avant le 15/04/2026 : retenue de 50€.
- Annulation entre le 16/04/2026 et 15/05/2026 : Retenue de 50% du montant total du séjour.
- Annulation après le 16/05/2026 : Retenue de 100% du montant total du séjour.